

Quelques espèces



Ragondin (*Myocastor coypus*)

Originaire d'Amérique du Sud, le Ragondin a été introduit pour sa fourrure. Il a des **impacts** importants sur les **milieux naturels** et les **structures hydrauliques** et est vecteur de la **leptospirose**.



Renouée asiatique (*Reynoutria sp.*)

Les Renouées asiatiques ont été introduites dans un but ornemental et occupent aujourd'hui tout le territoire français. Leur présence conduit à la **banalisation des paysages** et à la **disparition** de nombreuses espèces indigènes.



Écrevisse de Californie (*Pacifastacus leniusculus*)

L'Écrevisse de Californie occupe elle aussi la totalité du territoire. Elle est responsable de la disparition, des espèces d'écrevisses indigènes à qui elle transmet la **peste des écrevisses**.



Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*)

Le Raisin d'Amérique est une espèce très **toxique** pour l'homme, la faune domestique et la faune sauvage. Il conduit aussi à la **destruction** de la microfaune et microflore du sol.

Comment limiter la propagation de ces espèces ?

Quelques recommandations faciles à respecter par tous :

- ▶ **Ne pas cueillir, ramasser, déplacer**, une espèce inconnue ou connue exotique envahissante ;
- ▶ **Ne pas relâcher** dans la nature d'espèces animales ou végétales exotiques (oiseaux, reptiles, espèces aquatiques, etc.) ;
- ▶ **Ne pas planter** dans son jardin d'espèces végétales exotiques ;
- ▶ **Ne pas transporter ou disséminer** de la terre contaminée par une espèce végétale exotique envahissante ;
- ▶ **Ne pas ramener** d'espèces végétales ou animales lors de voyage à l'étranger ;
- ▶ **Ne pas tenter d'éliminer soi-même** une espèce exotique envahissante mais faire appel à un organisme compétent.

À qui s'adresser ?

- Direction départementale des territoires de la Corrèze (DDT)
- Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de la Corrèze : 05.55.95.93.79, contact@cpiecorreze.com
- Observatoire des plantes exotiques envahissantes du Limousin : 05.55.95.93.79, contact@cpiecorreze.com
- Conservatoire botanique national du Massif Central : antenne de Limoges, 05.55.77.51.47, laurent.chabrol@cbnmc.fr
- Fédération départementale des chasseurs de la Corrèze : 05.55.29.95.75, chasseurs.19@wanadoo.fr
- Fédération de la Corrèze pour la pêche et la protection des milieux aquatiques : 05.55.26.11.55, contact@peche19.fr
- Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) : 05.55.26.48.15, sd19@oncfs.gouv.fr
- Agence française pour la biodiversité : 05.55.20.85.78, sd19@afbiodiversite.fr

NOTA : tous ces organismes disposent d'un site internet



Les espèces exotiques envahissantes



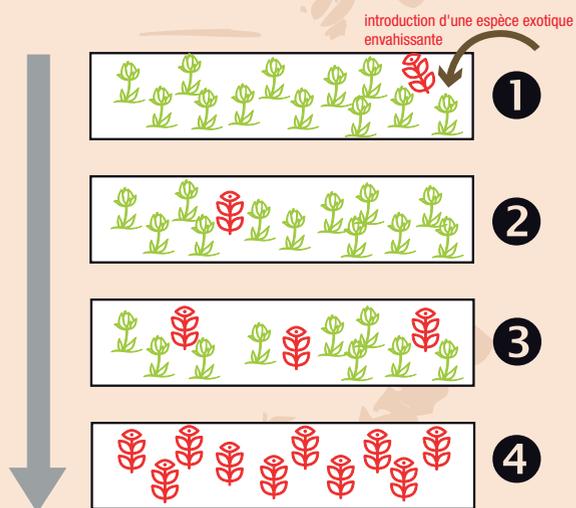
Conception : Laura Taysse, unité Biodiversité, chasse, pêche du SEPER - Réalisation : SGUCCMC - © juin 2017

Qu'est-ce qu'une espèce exotique envahissante ?

Une espèce exotique envahissante est une espèce exotique (animale ou végétale) introduite, intentionnellement ou non, hors de son territoire d'origine.

L'introduction, l'implantation et la propagation de cette espèce ont des conséquences écologiques, sanitaires et/ou socio-économiques.

Toutes les espèces exotiques ne sont pas envahissantes. Pour le devenir, une espèce doit passer par différentes étapes.



1 INTRODUCTION

Une espèce exotique est introduite, volontairement ou non dans un territoire hors de son aire d'origine.

2 ACCLIMATATION

L'espèce survit dans son nouveau milieu (adaptation aux conditions climatiques, écologiques, etc.).

3 NATURALISATION

L'espèce se reproduit dans la nature et forme des populations durables dans le temps et de plus ou moins grandes tailles.

4 INVASION IMPACTANTE

L'espèce devient invasive et sa propagation a des effets négatifs sur l'environnement et a des impacts sanitaires et socio-économiques.

Les impacts des espèces exotiques envahissantes

La multiplication des activités humaines, l'intensification des échanges commerciaux et les perturbations des milieux naturels sont responsables de l'introduction des espèces exotiques envahissantes. Ceci n'est pas sans conséquences ...

Impacts écologiques



Ecrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*)

Ces espèces sont une des causes principales de perte de biodiversité dans le monde. Cela est dû à la **compétition** et à la **prédation** qu'elles exercent sur les espèces indigènes*. Mais aussi

à l'**hybridation**[#], à la **transmission de maladie**, etc.

Exemple : les Écrevisses à pattes blanches sont menacées par leurs homologues exotiques (Écrevisses américaines, etc.) qui leur transmettent la peste de l'écrevisse.

Impacts sanitaires



Certaines espèces occasionnent des problèmes de santé publique, notamment l'Ambroisie à feuilles d'armoise (espèce très **allergène**) ou la Berce du Caucase (dont la sève provoque de graves **brûlures**).

Des espèces animales sont, elles, vecteurs de **maladies** transmissibles à l'homme.

Exemple : les rongeurs (Ragondin, Rat musqué, Raton laveur) sont des vecteurs de la leptospirose, maladie transmissible à l'homme, au bétail et aux animaux domestiques.

- 1 Ragondin (*Myocastor coypus*) 2 Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*)
3 Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)

Impacts socio-économiques



Frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*)

Ces espèces ont des effets importants sur les activités humaines. Notamment sur les rendements **agricoles, apicoles, forestiers** et sur les **activités nautiques** (pêche, bateaux, etc.).

Il y a également des **coûts** non négligeables liés à la restauration des milieux, à la gestion des espèces ou encore aux problèmes sanitaires.

Exemple : le Frelon asiatique est un grand prédateur de l'abeille commune et entraîne des pertes de rendement en miel dans les élevages apicoles.

* **Espèce indigène** : espèce originaire du pays où elle se trouve. Cette espèce a coévolué avec son environnement (faune et flore), le climat et le sol ; elle est donc bien adaptée au contexte géographique depuis des milliers d'années.

Hybridation : croisement entre deux individus appartenant à deux espèces différentes.

Pour en savoir plus : <https://bit.ly/ddt19eee>

crédits photos : Q. Rome, C. Deplanque, P. Gourdain, F. Serre-Collet - MNHN
T. Degen - Terra, CPIE Corrèze, DDT19

